

RCS : ROANNE Code greffe : 4201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ROANNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1971 B 00078 Numéro SIREN : 407 180 785 Nom ou dénomination : SEIGNOL

Ce dépôt a été enregistré le 31/03/2022 sous le numéro de dépôt 896

Nom et adresse de l'entreprise : SAS SEIGNOL		Date de l'exercice clos le : 1/2/		
Adresse : La Gare 42830 ST-PRIEST LA PRUGNE		Date de l'exercice précédent : 1/2/		
Numéro SIRET : 4 0 7 1 8 0 7 8 5 0 0 0 1 3		N° de l'annexe : 1		
		Exercice N clos le : 3 0 0 9 12 0 2 1		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	
		Net 3		
Capital souscrit non appelé (I) AA				
ACTIF IMMOBILISÉ *	Frais d'établissement * AB			
	Frais de développement * CX			
	Concessions, brevets et droits similaires AF	18302	16970	
	Fonds commercial (I) AH	7622	3811	
	Autres immobilisations incorporelles AJ			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL			
	Terrains AN	50886		
	Constructions AP	75254	74422	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	11668916	7027269	
	Autres immobilisations corporelles AT	1502314	1115755	
Immobilisations en cours AV				
Avances et acomptes AX	294030			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS			
	Autres participations CU	9425		
	Créances rattachées à des participations BB	2500		
	Autres titres immobilisés BD	167		
	Prêts BF			
Autres immobilisations financières * BH	149250			
TOTAL (II) BJ		13778668	8238228	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	1240772	
		En cours de production de biens BN		
		En cours de production de services BP		
		Produits intermédiaires et finis BR	242850	
		Marchandises BT		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV		
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	3178252	23774
		Autres créances (3) BZ	572824	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD		
Disponibilités CF	5009044			
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	15047		
	TOTAL (III) CJ	10258791	23774	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV) CW			
	Primes de remboursement des obligations (V) CM			
	Écarts de conversion actif * (VI) CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	24037460	8262003	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières actives : CP	2500	(3) Part à plus d'un an : CR
Clause de réserve de propriété :		Stocks :		Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Designation de l'entrepris		SAS SEIGNOL		Exercice N 30092021	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 500000)	DA	500000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	50000		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	3357318		
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	484483		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK	1365538		
	TOTAL (I)	DL	5757340		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	6260733		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	222336		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2579131		
	Dettes fiscales et sociales	DY	678224		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	199156		
	Autres dettes	EA	78535		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	10018117		
	Ecart de conversion passif *	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	15775457		
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C			
	{ Écart de réévaluation libre	1D			
	{ Réserve de réévaluation (1976)	1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1G	4551893		
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	1H			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Dénomination de l'entreprise : SAS SEIGNOL		Exercice N		N°					
		France		Exportations et livraisons intra-communautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue { biens * services *	FD	15837489	FE	371911	FF	16209400		
		FG	8185	FH		FI	8185		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	15845674	FK	371911	FL	16217585		
	Production stockée *					FM	-119043		
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	5722		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	3122		
	Autres produits (I) (11)					FQ	5		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	16107392	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS		
	Variation de stock (marchandises)*						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	6768165	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	107286	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	5476442	
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	150762	
	Salaires et traitements *						FY	1464571	
	Charges sociales (10)						FZ	491578	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	- dotations aux amortissements *						GA	1078166
		- dotations aux provisions						GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *						GC	21350
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Autres charges (12)						GE	6	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	15558330	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	549061		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	415	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
	Total des produits financiers (V)						GP	415	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	42288	
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	42288	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-41873		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	507188		

Designation de l'entreprise : SAS SEIGNOL										Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB	8500
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC	254282
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	262782
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	166
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)									HG	229952
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	230118
4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)										HI	32663
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ	
Impôts sur les bénéfices *										HK	55369
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	16370589
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	15886106
5 — BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)										HN	484483
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières							HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)							IG	
	(3)	Dont	— Crédit-bail mobilier *							HP	341010
			— Crédit-bail immobilier							HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)								IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ	415
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX	
	(6ter)	Dont	amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)							RC	
			amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)							RD	
	(9)	Dont transferts de charges								AI	2852
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		(		dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS		A5	)	A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :		facultatives		A6	obligatoires		A9		
				dont cotisations facultatives Madelin		A7					
				dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8					
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels :								Exercice N	
		Détail en annexe								Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
	(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :								Exercice N	
										Charges antérieures	Produits antérieurs

1. Faits caractéristiques de l'exercice

1.1. Événements principaux

Aucun événement ni élément significatif ne sont survenus au cours de l'exercice.

1.2. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement 2014-03 de l'ANC.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2. Informations relatives au bilan

2.1. Actif

2.1.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.1.1. Fonds commercial

Les fonds de scierie, charpente, exploités à Saint-Priest-La-Prugne, sont issus :

- d'un apport à la création de la société pour 3.049 euros,
- d'une acquisition en avril 1981 pour 4.573 euros.

Ils font l'objet d'un amortissement sur 10 ans.

2.1.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.2.1. Principaux mouvements de l'exercice

	Augmentations		Diminutions	
	Réévaluation	Acquisition Apports Virements	Virements poste à poste	Cessions rebuts
Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	1 945 441	-	-
Installations générales, agencements, aménagements divers	-	28 220	-	-
Matériel de transport	-	115 765	-	5 197
Matériel de bureau et informatique, mobilier	-	3 977	-	-
Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	294 030	621 567	-

2.1.3. Immobilisations financières

	Augmentations		Diminutions	
	Réévaluation	Acquisition apports Virements	Virement poste à poste	Cessions Rebut
Participations évaluées par équivalence	-	-	-	-
Titres de participation (y compris évaluées par équivalence. ci-dessus)	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	-	88 000	-	79 400

2.1.3.1. Titres de filiales et participations

- Liste des filiales et participations :
 - Scierie de la Loire 20 %
 - SCI 3S 30 %

Informations financières	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeurs comptables des titres détenus Brute Nette	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
Filiales (+ 50 %)										
Participations (10 à 50 %)										
Autres filiales et participations										
- Scierie de la Loire										
- SCI 3 S	15.625 21 000	1 406 - 96 898	20 % 30 %	3.125 6 300	2.500 487 610	/ /	70 169 528 000	- 5 768 - 22 090	/ /	Cptes au 31/12/20 Cptes au 30/09/21

2.1.3.2. Postes du bilan relatifs aux entreprises liées

	Montant concernant les entreprises	
	liées	avec lesquelles la Société a un lien de participation
Capital souscrit non appelé		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles		
Participations	9.425	
Créances rattachées à des participations		
Prêts		
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille		
Autres titres immobilisés		
Autres immobilisations financières	2.500	
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances	487 610	
Capital souscrit appelé, non versé		
Valeurs mobilières de placement		
Instruments de trésorerie (actif)		
Disponibilités		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	79 200	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie (passif)		
Charges financières		
Produits financiers	5 274	

2.1.3.3. Autres immobilisations financières

Elles correspondent à des retenues de garantie (149.250 €).

2.1.4. Stocks

2.1.4.1. Stocks de produits achetés

Les stocks de matières premières et matières consommables sont évalués selon la méthode FIFO.

Le coût d'achat est composé du prix d'achat augmenté des frais accessoires d'achats.

2.1.4.2. Stocks de produits fabriqués

Les stocks de produits finis sont évalués au coût de production déterminé dans l'entreprise.

2.1.5. Produits à recevoir

Libellés	Montant
INTÉRÊTS COURUS	
Immobilisations financières	-
Participations groupe	-
Participations Hors groupe	-
Clients	-
Associés	-
Valeurs mobilières de placements	-
AUTRES PRODUITS	-
Factures à établir	-
RRR à obtenir, avoirs à recevoir	-
Personnel	-
Sécurité sociale	-
Etat	-
Divers	7 689
TOTAL	7 689

EXCO CLERMONT-FD
Société de Commissariat aux Comptes
Compagnie Régionale de Lyon - Riom
9 avenue Léonard de Vinci - La Pardieu
63057 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1
Tél. 04 73 29 42 50 - Fax 04 73 93 58 64
SIRET 873 200 182 00061

2.1.6. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

	ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	2 500	2 500	-
	Prêts	-	-	-
	Autres immobilisations financières	149 250	-	149 250
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	36 057	36 057	-
	Autres créances clients	3 142 195	3 142 195	-
	Créance représentative des titres prêtés ou remis en garantie	-	-	-
	Personnel et comptes rattachés	1 457	1 457	-
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	-	-	-
	État et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices	-	-
		Taxe sur la valeur ajoutée	76 068	-
		Autres impôts, taxes et versement assimilés	-	-
		Divers	-	-
	Groupes et associés	487 610	487 610	-
	Débiteur divers	7 689	7 689	-
Charges constatées d'avance		15 047	15 047	-
TOTAL		3 017 372	3 068 021	149 250

EXCO CLERMONT-FD
Société de Commissariat aux Comptes
Compagnie Régionale de Lyon - Riom
9 avenue Léonard de Vinci - La Pardieu
63057 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1
Tél. 04 73 29 42 50 - Fax 04 73 93 58 64
SIRET 873 200 182 00061

2.2. Passif

2.2.1. Capitaux propres

2.2.1.1. Tableau de variation des capitaux propres

Libellés	N-1	+	-	N
Capital	500 000	-	-	500 000
Primes, réserves et écarts	3 405 600	1 719	-	3 407 318
Report à nouveau	-	-	-	-
Résultat	72 685	484 483	72 685	484 483
Subventions d'investissement	-	-	-	-
Provisions réglementées	1 389 869	-	24 330	1 365 539
Autres	-	-	-	-
TOTAL				

2.2.1.2. Capital

Le capital s'élève à 500.000 € et est composé de 19.180 actions.

Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice.

2.2.2. Provisions réglementées

Les provisions réglementées sont constituées par des amortissements dérogatoires.

Leur montant correspond à la différence entre l'amortissement fiscal et l'amortissement économique (différentiel de durée et de mode).

EXCO CLERMONT-FD
Société de Commissariat aux Comptes
Compagnie Régionale de Lyon - Riom
9 avenue Léonard de Vinci - La Pardieu
63057 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1
Tél. 04 73 29 42 50 - Fax 04 73 93 58 64
SIRET 873 200 182 00061

2.2.3. Dettes financières et autres dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes établissement de crédit				
- A 1 an max à l'origine	2 252	2 252	-	-
- A + d'1 à l'origine	6 258 482	792 258	5 466 224	-
Emprunts et dettes financières Divers	-	-	-	-
Fournisseur et comptes rattachés	2 579 131	2 579 131	-	-
Personnel et comptes rattachés	316 051	316 051	-	-
Sécurité sociale et autres organismes	205 474	205 474	-	-
Impôts sur les bénéfices	54 412	54 412	-	-
TVA	74 523	74 523	-	-
Obligations cautionnées	-	-	-	-
Autres impôts et taxes	27 765	27 765	-	-
Dettes sur immobilisation Et comptes rattachés	199 156	199 156	-	-
Groupe et associés	222 337	222 337	-	-
Autres dettes	78 535	78 535	-	-
Dettes titres empruntés ou rem. Garant	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAL	10 114 117	1 551 594	5 466 224	

Les dettes financières diverses correspondent à des sommes laissées en compte courant dont l'échéance est indéterminée.

EXCO CLERMONT-FD
Société de Commissariat aux Comptes
Compagnie Régionale de Lyon - Riom
9 avenue Léonard de Vinci - La Pardieu
63057 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1
Tél. 04 73 29 42 50 - Fax 04 73 93 58 64
SIRET 873 200 182 00061

2.2.4. Charges à payer

Libellés	Montant
CONGES A PAYER	
Congés provisionnés	71 355
Charges sociales provisionnées	22 926
Charges fiscales provisionnées	-
INTERETS COURUS	
Emprunts et dettes assimilées	9 317
Dettes part. groupes	-
Dettes part. hors groupes	-
Dettes sociétés en participation	-
Fournisseurs	-
Associés	2 618
Banques	2 252
Concours bancaires courants	-
AUTRES CHARGES	
Factures à recevoir	668 970
RRR à accorder, avoirs à établir	5 945
Participation des salariés	-
Personnel	244 500
Sécurité sociale	112 125
Autres charges fiscales	24 749
Divers	72 590
TOTAL	

EXCO CLERMONT-FD
Société de Commissariat aux Comptes
Compagnie Régionale de Lyon - Riom
9 avenue Léonard de Vinci - La Pardieu
63057 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1
Tél. 04 73 29 42 50 - Fax 04 73 93 58 64
SIRET 873 200 182 00061

3. Informations relatives au compte de résultat

3.1. Ventilation du chiffre d'affaires

	France	Export et communautaire	Total
Ventes marchandises	-	-	-
Production vendue :			
- Biens	15 837 490	371 911	16 209 401
- Services	8 185	-	8 185
Chiffre d'affaires net	15 845 675	371 911	16 217 586

EXCO CLERMONT-FD
Société de Commissariat aux Comptes
Compagnie Régionale de Lyon - Riom
9 avenue Léonard de Vinci - La Pardieu
63057 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1
Tél. 04 73 29 42 50 - Fax 04 73 93 58 64
SIRET 873 200 182 00061

4. Autres informations

4.1. Provisions pour indemnités de départ en retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total
Indemnités de départ en retraite	-	36 725	36 725
Engagements de pension à d'anciens dirigeants	-	-	-
Prise en charge des cotisations mutuelle santé pour des salariés partis en retraite	-	-	-

La provision pour indemnité de départ en retraite a été évaluée selon la méthode des unités de crédit projetées conformément au Règlement 2013-02 de l'ANC.

Le taux d'actualisation utilisé est de : 0.87 %

EXCO CLERMONT-FD

*Société de Commissariat aux Comptes
Compagnie Régionale de Lyon - Riom*
9 avenue Léonard de Vinci - La Pardieu
63057 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1
Tél. 04 73 29 42 50 - Fax 04 73 93 58 64
SIRET 873 200 182 00061

4.2. Engagements pris en matière de crédit-bail

	Terrains	Constructions	Installations matériels outillages	Autres	Total
Valeur d'origine					
Amortissements :					
- Cumuls exercices antérieurs					
- Dotations de l'exercice					
Redevances payées :					
- Cumuls exercices antérieurs					
- Exercices					
Redevances restant à payer :					
- A 1 an au plus				-	42 513
- A plus d'1 an et 5 ans au plus				-	46 055
- A plus de 5 ans	-	-	-	-	-
TOTAL					
Valeur résiduelle :					
- A 1 an au plus					
- A plus d'1 an et 5 ans au plus			46 055	-	46 055
- A plus de 5 ans					
TOTAL			46 055	-	46 055
Montant pris en charge dans l'exercice					

4.3. Engagements hors bilan

	N	N - 1
Engagements donnés		
Blocage de compte courant au profit de la SCI 3 S	150 000	150 000
Hypothèques		
Effets escomptés non échus		
Engagements reçus		
Garantie OSEO à hauteur de 25 % sur emprunt LCL ①	172 000	172 000
Garantie financière du Crédit Agricole sur les achats de bois	122 000	122 000
Garantie "prêt croissance industrie 2"	420 000	420 000
Garantie "renforcement de haut de bilan"	350 000	350 000
Nantissements et hypothèques	1 480 770	

4.4. Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	3	
Employés	4	
Ouvriers	34	
Total	41	

4.5. Honoraires des commissaires aux comptes

	CAC
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	6 250 € HT
Au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal	/
Honoraires totaux	6 250 € HT

EXCO CLERMONT-FD
Société de Commissariat aux Comptes
Compagnie Régionale de Lyon - Riom
9 avenue Léonard de Vinci - La Pardieu
63057 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1
Tél. 04 73 29 42 50 - Fax 04 73 93 58 64
SIRET 873 200 182 00061

SEIGNOL
Société par actions simplifiée au capital de 500 000 euros
Siège social : 4 Route de St Just, 42830 ST PRIEST LA PRUGNE
407 180 785 RCS ROANNE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 MARS 2022

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2021

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2021 s'élevant à 484 483 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	484 483 euros
A titre de dividendes	153 440 euros
Soit 8 euros par action	
Le solde	331 043 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 3 688 361 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 29 mars 2022.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire

de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2021 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 153 440 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 30 septembre 2018 :

99 736 euros, soit 5,20 euros par titre.

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 99 736 euros

Exercice clos le 30 septembre 2019 :

99 736 euros, soit 5,20 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 99 736 euros

Exercice clos le 30 septembre 2020 :

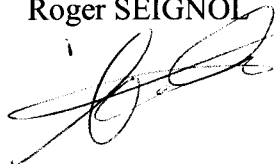
70 966 euros, soit 3,70 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 70 966 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 29 mars 2022

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Roger SEIGNOL





SEIGNOL

S.A.S. au capital de 500.000 €
Siège social : 4 route St-Just
42830 ST PRIEST LA PRUGNE

407 180 785 RCS ROANNE

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2021

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXCO Clermont-Ferrand

CLERMONT-FERRAND
9 avenue Léonard de Vinci – La Pardieu
63057 Clermont-Ferrand cedex 1
Tél. : +33 (0)4 73 29 42 50
Fax : +33 (0)4 73 93 58 64
e-mail : excoclermont@exco.fr

VICHY
L'Atrium - 37 avenue de Gramont
03200 Vichy
Tél. : +33 (0)4 73 29 42 53
Fax : +33 (0)4 73 93 58 64
e-mail : excoclermont@exco.fr

C.R.E.G. – S.A. au capital de 381 510 euros – SIREN 873 200 182 RCS CLERMONT-FD – APE 6920Z – www.exco.fr

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes – Inscrite au Tableau de l'Ordre Auvergne-Rhône-Alpes – Membre de la Compagnie Régionale de Lyon-Riom



Aux Associés

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société SEIGNOL relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés à l'exception du point ci-dessous.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Comité de Direction.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

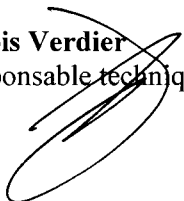
Fait à Clermont-Ferrand, le 14 mars 2022

Pour la S.A. EXCO CLERMONT-FD

Commissaires aux comptes

Membre de la compagnie Régionale de Lyon - Riom

François Verdier
Associé - responsable technique



Jean-Luc Beaughon
Mandataire social

